

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3529
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente transitoire à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme visant à reconduire le bail 2022 et l'entente 2020-2022 aux mêmes conditions, à l'exception des sommes et modalités de versements, rétroactivement à partir du 1er janvier 2023 et jusqu'à la signature des nouvelles versions du bail et de l'entente actuellement en cours de négociation	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud Date CE souhaitée : 2023-11-15 Date CM souhaitée : 2023-12-05		
Actions : BAIL <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> Financement Autre source : 60101-7211-00-119110 et 60101-7211-00-114197		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3529
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-07-11 CM-20230711-622 SUBVENTION - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER ET COSMODÔME</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier et au Cosmodôme pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités pour l'année 2023, au montant total de 607 400 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-2540)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-09-13 CM-20220913-826 APPROBATION - BAIL ET ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - COSMODÔME</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme concernant la location de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 730 863 et 1 730 864 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé au 2150, autoroute des Laurentides (A-15), lequel prévoit un loyer de 1 253 800 \$ pour la Ville et une aide financière municipale d'un montant équivalent à l'organisme, pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés au bail;</p> <p>d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme au montant de 67 500 \$ pour l'année 2022, afin de soutenir la réalisation du pôle muséal scientifique, et ce, aux termes et conditions énumérés dans cette entente;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-501)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-12-01 CM-20201201-1020 APPROBATION - ADDENDA 1 - ENTENTE DE GESTION - COSMODÔME</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente de gestion intervenue entre la Ville de Laval et le Cosmodôme;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit addenda.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-5233)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-12-03 CM-20191203-1036 APPROBATION - ENTENTE - COSMODÔME</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme, pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour un montant annuel de 300 000 \$;</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3529
<p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-5097)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Depuis son inauguration en 1994, le Cosmodôme, lieu éducatif, scientifique et touristique unique au Canada, abrite un camp spatial ainsi que le Centre des sciences de l'espace où l'on peut s'initier à l'évolution de la conquête spatiale et aux enjeux de l'aéronautique. Les citoyens, les groupes scolaires et les touristes peuvent découvrir les sciences de l'aéronautique à travers 3 parcours thématiques et interactifs. Ces parcours, qui constituent le cœur de l'exposition permanente, permettent aux visiteurs de vivre une expérience sensorielle, intellectuelle et divertissante.</p> <p>Le Cosmodôme est reconnu par la municipalité comme un intervenant régional majeur en culture scientifique et en récréotourisme. Il propose une programmation et des activités uniques au Canada. Le partenariat avec le Cosmodôme a toujours constitué un atout majeur pour la Ville de Laval. Au courant de la dernière année, la Ville a finalisé le projet d'annexe au Cosmodôme visant à y relocaliser le Musée de la santé Armand-Frappier et a démarré le projet de rénovation des espaces mutualisés afin de poursuivre le développement d'un pôle muséal scientifique à cette adresse.</p> <p>Le bail 2022 encadre les modalités locatives entre la Ville et l'organisme. Le bail porte sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 490 475 du cadastre du Québec. Bien qu'il prévoie un loyer annuel de 1 253 800 \$ plus les taxes applicables, le bail prévoit également que la Ville octroie une aide financière d'une valeur équivalente à l'organisme. En complément, l'entente 2020-2022 vise à convenir des services devant être rendus par l'organisme ainsi que les obligations respectives des parties en lien avec le bâtiment et sa gestion.</p> <p>Depuis le début de l'année 2023 les parties collaborent pour effectuer une révision complète du Bail ainsi que de l'Entente en vue de standardiser le format des documents et d'intégrer le volet de mutualisation des espaces et services entre le Cosmodôme et le Musée de la santé Armand-Frappier. Malgré tous les efforts déployés, il sera impossible de compléter et signer les documents d'ici la fin de l'année 2023. Nous procéderons donc avec la mise en place d'une entente transitoire visant la reconduction du Bail 2022 ainsi que de l'Entente 2020-2022, à l'exception des sommes et modalités de versement, rétroactivement au 1er janvier 2023. L'entente transitoire prévoit le paiement d'un montant forfaitaire de 199 953,02 \$ taxes incluses pour les services. En parallèle à cette entente, les discussions se poursuivent en vue de finaliser l'exercice en cours et procéder à la signature d'un nouveau Bail et d'une nouvelle Entente en début d'année 2024.</p> <p>Le volet soutien au fonctionnement pour l'année 2023 a été assuré par le programme d'assistance financière en art et culture, le versement de 229 900 \$ a eu lieu en août 2023.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Revenus de loyer pour la municipalité : 1 253 800 \$ avant taxes applicables, payable en un seul versement qui doit être effectué au plus tard 15 jours après la réception de l'aide financière.</p> <p>Aide financière municipale : 1 253 800 \$ payable en un seul versement. Cette aide financière représente le montant du loyer (1 253 800 \$) avant les taxes applicables (l'organisme récupère 100 % de la TPS et 100 % de la TVQ) prévu au budget 2023 dans le poste budgétaire : 60101-7211-00-119110.</p> <p>Les frais liés à l'entente de service sont de 199 953,02\$ taxes incluses à payer sur présentation de facture. La nature de la dépense et le montant sont prévus au budget 2023 au poste budgétaire 60101-7211-00-114197.</p> <p>L'ensemble des taxes applicables devraient être récupérées par la Ville en raison de la nature commerciales des activités du Cosmodôme.</p> <p>Annotation(s) : La section "aspect financier" décrit bien la transaction. Les fonds sont prévus au budget 2023</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3529
REMARQUE(S) Nom du fournisseur : Cosmodôme Adresse : 2150, autoroute des Laurentides Ville : Laval Code postal : H7T 2T8		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'entente transitoire entre la Ville de Laval et le Cosmodôme visant à reconduire le Bail 2022 et l'Entente 2020-2022 aux mêmes conditions, à l'exception des sommes et modalités de versements, rétroactivement du 1er janvier 2023 jusqu'à la signature des nouvelles versions du bail et de l'entente actuellement en cours de négociation; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1773985 Coût estimé affectant l'année en cours : 182 583,76 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1075 714 1169" style="text-align: center;"> ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint </div> <div data-bbox="909 1075 1429 1169" style="text-align: center;"> 2023-11-16 _____ AN - MS - JR </div> </div>		